ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers d'orientation

Question écrite n° 376

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des conseillers d'orientation psychologues (COP). En effet, les COP ont pour mission d'assurer l'information des élèves et de leur famille sur les enseignements et les professions, de contribuer à l'observation continue des élèves et à la mise en oeuvre des conditions de leur réussite scolaire, de participer à l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels et, enfin, d'intervenir dans le cadre du CID. Or, il semblerait que les centres de formation de ces personnels aient subi une importante baisse des crédits, ce qui risquerait de mettre en cause la qualité de leur formation. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'il compte prendre.

Texte de la réponse

Les trois centres de formation des conseillers d'orientation psychologues de Lille, Marseille et Paris, se sont vus notifier à la fin du mois de juillet le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement destinée à assurer leur fonctionnement normal. Compte-tenu de cette subvention, le montant des crédits alloués à chaque centre en 1997 s'élève à 1 076 000 F pour l'INETOP, 450 000 F pour le centre d'Aix et 400 000 F pour celui de Lille. A ces crédits s'ajoutent des crédits attribués aux recteurs d'académie au titre de la formation des conseillers d'orientation stagiaires. Les attributions cumulées effectuées par l'administration centrale au titre de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire, ainsi que par les rectorats s'élèvent à 2 489 200 F pour l'INETOP, à 630 600 F pour le centre d'Aix, et à 567 700 F pour le centre de Lille. Ainsi au total l'ensemble des crédits de fonctionnement s'élève en 1997 à 3 687 500 F opur un effectif global de 205 stagiaires (1re et 2e années), ce qui représente en moyenne près de 18 000 F par stagiaire.

Données clés

Auteur : M. François Loos
Circonscription : Bas-Rhin (8e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 376
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2234
Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3305